DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

ENGAGEMENT « SOLIDITÉ » DU MAITRE D'OUVRAGE

Etablie en application des dispositions de l'article 45 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995

Je soussignée,

- Madame Véronique GAILLARD
- Représentant légal de la société (pour les personnes morales) : Etablissement Public de Santé Mentale de la SOMME
- Adresse : Site Philippe PINEL 670 Route de Paris CS 74410 80480 DURY

Agissant en qualité de maître d'ouvrage des travaux de construction (ou d'aménagement) du bâtiment sis à Site Philippe PINEL 670 Route de Paris CS 74410 80480 DURY - Institut de formation aux métiers de la Santé, aménagement de l'amphithéâtre.

Comportant des locaux recevant du public m'engage à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application des articles du code de la construction et de l'habitation, notamment celles relatives à la solidité des ouvrages.

A, AMIENS, le 09/02/2026

Signature et cachet de la société (le cas échéant)

En l'absence de ce document, la commission ne peut examiner le dossier